

Les chiffres en région

En 2019, un peu moins de **10 000 ha** sont fortement protégés pour la partie terrestre et le domaine public maritime des Hauts-de-France, soit **0,19 %** de la région.

Source : ORB Hauts-de-France

R

TYPE DE PRESSION

> Destruction ou dégradation des habitats.

THÉMATIQUES

Gestion des espaces naturels
Action régionale et climatique

MILIEUX CONCERNÉS

Tous milieux

OBJECTIFS

- Quelle est la part du territoire sous protections foncières, réglementaires ou contractuelles ?
- Où sont localisées les aires protégées ?

Comment calculer ?

LA PART DU TERRITOIRE EN AIRES PROTÉGÉES

Présentation

Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées ».

Le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement définit une aire protégée sous protection forte comme « un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ».

Dans l'attente d'analyses au cas par cas, établies selon les modalités définies par le même décret, seules les aires protégées suivantes sont considérées par défaut comme des protections fortes :

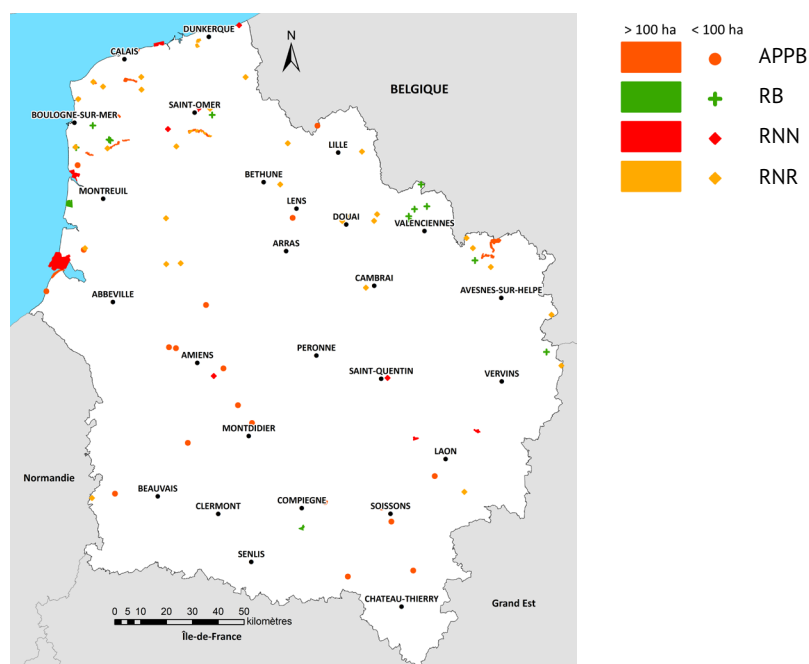
- les cœurs de parcs nationaux prévus à l'article L. 331-1 du code de l'environnement
- les réserves naturelles prévues à l'article L. 332-1 du même code
- les arrêtés de protection pris en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du même code
- les réserves biologiques prévues à l'article L. 212-2-1 du code forestier

Formule simplifiée du calcul

$$\text{Part du territoire en aires protégées} = \frac{\text{Surface des aires protégées (sans double compte)}}{\text{Surface totale du territoire}}$$

Suggestion d'illustration

CARTE DES SITES SOUS PROTECTION FORTE DES HAUTS-DE-FRANCE EN 2018



Source : INPN, 2019

Les indicateurs de l'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France

JEUX DE DONNÉES	Nom	Couche de rapportage
	Description	Défini le périmètre de la zone d'étude (ex : région, CC, CU, SCOT, etc.) et éventuellement les sous-entités (départements, communes, etc.) qui la composent.
	Format	Couche géographique (shapefile, JSON, mif/mid, etc.)
	Fréquence d'actualisation	Annuel
	Millésimes disponibles	Selon référentiel (cf tableau REFERENTIELS_RAPPORTAGE)
	Emprise	Toute emprise géographique égale ou inférieure à celle de la région Hauts-de-France
	Échelle d'utilisation	Communale
	Dépositaire	Selon référentiel (cf tableau REFERENTIELS_RAPPORTAGE)
	Méthode d'acquisition	Selon référentiel (cf tableau REFERENTIELS_RAPPORTAGE)
	Niveau d'accessibilité des données	Publique - Lien de téléchargement : selon référentiel (cf tableau REFERENTIELS_RAPPORTAGE)
	Sensibilité de la donnée brut	Non
	Source(s)	Selon référentiel (cf tableau REFERENTIELS_RAPPORTAGE)

JEUX DE DONNÉES	Nom	Couche géographique des aires protégées
	Description	<p>Défini le périmètre des aires protégées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope ; - Arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels ; - Arrêtés préfectoraux de protection de géotope ; - Réserves de biosphère ; - Terrains du Conservatoire du Littoral ; - Sites acquis ou assimilés des Conservatoires d'espaces naturels ; - Parcs nationaux ; - Parcs naturels marins ; - Parcs naturels régionaux ; - Sites Ramsar ; - Réserves biologiques ; - Réserves naturelles nationales ; - Réserves naturelles de Corse ; - Réserves naturelles régionales ; - Réserves nationales de chasse et faune sauvage ; - Sites d'importance communautaire (SIC) / Zones spéciales de conservation (ZSC) ; - Zones de protection spéciale (ZPS).
	Format	<p>Les données géographiques sont téléchargeables sous la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de couches SIG. 3 formats sont disponibles : Mapinfo, Shape et Arcinfo ; - de Webservices : WMS et WFS.
	Fréquence d'actualisation	En continu
	Millésimes disponibles	L'année en cours ou n-1
	Emprise	France métropolitaine
	Échelle d'utilisation	Communale
	Dépositaire	Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)
	Méthode d'acquisition	https://inpn.mnhn.fr/docs/transfertSIG.pdf
	Niveau d'accessibilité des données	Publique Lien de téléchargement : https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique
	Sensibilité de la donnée brut	Non
	Source(s)	MNHN & OFB [Ed]. 2003-2021. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) Site web : https://inpn.mnhn.fr Le [ajouter la date JOUR / MOIS / ANNÉE]

CALCUL	Compétences / Connaissances	SIG
	Échelles d'application	Communes et supérieurs
	Périodicité / Fréquence	Annuel
	Coûts et Moyens nécessaires	Faibles
	<p>Méthode de calcul Description de la méthode de calcul, étape par étape</p>	<p>1- dans un SIG, découper (Arcmap) / couper (QGIS) la couche d'espaces protégés (RNN, RNR, ZPS, ZSC, ENS, etc.) avec la couche de rapportage</p> <p>2- calculer les aires (en ha ou en km²) des polygones issus de l'étape 1</p> <p>3- répéter l'opération pour chaque couche d'espaces protégés (RNN, RNR, ZPS, ZSC, ENS, etc.)</p> <p>4- calculer la part d'espaces protégés par rapport à la surface de la zone de rapportage (= [surface protégée] / [surface de la zone d'étude] * 100)</p> <p>Il est possible de travailler par type de protection (réglementaire, contractuelle, maîtrise foncière, Natura 2000 ou convention internationale) en combinant (Arcmap) / fusionnant (QGIS) les couches concernées avant l'étape 1 puis en fusionnant (Arcmap) / regroupant (QGIS) les polygones afin d'éviter des superpositions de polygones et donc des surfaces en double compte.</p>

Méthode de calcul

Description de la méthode de calcul, étape par étape

Il faut grouper les couches selon leur type de protection :

Protections réglementaires (protection forte par défaut) :

- Réserves naturelles (nationales, régionales ou de Corse) ;
- Réserves biologiques (dirigées ou intégrales) ;
- Coeurs de parcs naturels nationaux ;
- Arrêtés de protection (biotope, géotope ou habitats naturels) ;

Protections réglementaires :

- Sites classés* ;
- Forêts de protection* ;
- Réserves nationales de chasse et de faune sauvage* ;
- Zones de conservation halieutiques ;

Protections contractuelles :

- Parcs nationaux (aires d'adhésion et aires marines adjacentes) ;
- Parcs naturels régionaux ;
- Parc naturels marins ;
- Sites gérés non-acquis par des Conservatoires d'espaces naturels* ;

Maîtrise foncière :

- Espaces naturels sensibles* ;
- Obligations réelles environnementales* ;
- Sites acquis par des Conservatoires d'espaces naturels* ;
- Sites du Conservatoire du littoral* ;

Réseau Natura 2000 :

- Sites de la directive Habitat (ZSC et ZPS) ;
- Sites de la directive Oiseaux (ZICO) ;

*espaces terrestres présentant des enjeux écologiques d'importance et pouvant être reconnus comme zones de protection forte sur la base d'une analyse au cas par cas établie selon les modalités définies aux articles 4 et 5 du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022.

Méthode validée scientifiquement

Oui

Difficulté de production

2 - Moyenne

Commentaires

L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) ne propose pas actuellement l'ensemble des couches géographiques des aires protégées françaises entrant dans la définition de protection forte. Voici la liste exhaustive des espaces terrestres présentant des enjeux écologiques d'importance et pouvant être reconnus comme zones de protection forte sur la base d'une analyse au cas par cas établie selon les modalités définies aux articles 4 et 5 du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022.

- des sites bénéficiant d'une obligation réelle environnementale prévus par l'article L. 132-3 du code de l'environnement ;
- des zones humides d'intérêt environnemental particulier définies par le a du 4° du II de l'article L. 211-3 du même code ;
- des cours d'eau définis au 1° du I de l'article L. 214-17 du même code ;
- des sites relevant du domaine du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres au sens de l'article L. 322-9 du même code ;
- des périmètres de protection des réserves naturelles prévus par l'article L. 332-16 du même code ;
- des sites classés prévus par l'article L. 341-1 du même code ;
- des sites prévus par l'article L. 414-11 du même code sur lesquels un conservatoire d'espaces naturels détient une maîtrise foncière ou d'usage ;
- des réserves nationales de chasse et de faune sauvage prévues par l'article L. 422-27 du même code ;
- des espaces naturels sensibles prévus par l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme ;
- la bande littorale prévue à l'article L. 121-16 du même code ;
- des espaces remarquables du littoral prévus par l'article L. 121-23 du même code ;
- des forêts de protection prévues par l'article L. 141-1 et suivants du code forestier, notamment celles désignées pour des raisons écologiques ;
- des sites du domaine foncier de l'Etat.

Afin de bénéficier d'une information la plus à jour possible, il est conseillé de se rapprocher du propriétaire de la donnée. La DREAL pour les Réserves naturelles nationales (RNN), les Arrêtés de protection de biotope (APPB), les Arrêtés de protection de géotope (APPG), les Arrêtés de protection des habitats naturels (APPHN), les sites Natura 2000. Le Conseil régional pour les Réserves naturelles régionales (RNR). Les Conseils départementaux pour les Espaces naturels sensibles (ENS). Etc.

Bibliographie

<https://naturefrance.fr/indicateurs/aires-protégees-terrestres-en-metropole>
<https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/Livret-espaces-protéges-2019-V2.pdf>
 Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00004551000>

REFERENTIELS RAPPORTAGE

Nom	Description	Propriétaire Dépositaire	Emprises	Dernière mise à jour disponible	Fréquence de mise à jour	Échelle d'utilisation	Source à citer	Site
GEOFLA	Unités administratives nationales (France métropolitaine et DROM) : communes, cantons, arrondissements, départements, régions.	IGN	France	2016	Non maintenue depuis 2016		"Licence ouverte V2.0 d'Etalab : conformément à cette licence le « Réutilisateur » est libre de réutiliser l'« Information » sous réserve de mentionner la paternité de l'« Information » : la source et la date de dernière mise à jour de l'« Information » réutilisée. Ministère de MINISTERE_A_PRECISER - Données originales téléchargées sur http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/LIEN_A_PRECISER/ , mise à jour du DATE_A_PRECISER"	https://geoservices.ign.fr/telechargement
ADMIN EXPRESS	Découpage administratif du territoire métropolitain et ultra-marin	IGN	France	2020	Actualisation mensuelle (sauf EPCI annuelle)		"Licence ouverte V2.0 d'Etalab : conformément à cette licence le « Réutilisateur » est libre de réutiliser l'« Information » sous réserve de mentionner la paternité de l'« Information » : la source et la date de dernière mise à jour de l'« Information » réutilisée. Ministère de MINISTERE_A_PRECISER - Données originales téléchargées sur http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/LIEN_A_PRECISER/ , mise à jour du DATE_A_PRECISER"	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/admin-express/
OSM_communes	Découpage administratif communal français issu d'OpenStreetMap	OpenStreetMap	France	2021	Actualisation annuelle		© les contributeurs d'OpenStreetMap	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/decoupage-administratif-communal-francais-issu-d-openstreetmap/
OSM_regions	Découpage administratif régional français issu d'OpenStreetMap	OpenStreetMap	France	2016	Actualisation annuelle		© les contributeurs d'OpenStreetMap	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/contours-des-regions-francaises-sur-openstreetmap/
OSM_departements	Découpage administratif départemental français issu d'OpenStreet-Map	OpenStreetMap	France	2016	Actualisation annuelle		© les contributeurs d'OpenStreetMap	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/contours-des-departements-francais-issus-d-openstreetmap/
Grille nationale (1km x 1km)	Carroyage 1km x 1km projeté en Lambert 93	MNHN	Métropole	2015	s/o		Muséum national d'Histoire naturelle	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels
Grille nationale (5km x 5km)	Carroyage 5km x 5km projeté en Lambert 93	MNHN	Métropole	2010	s/o		Muséum national d'Histoire naturelle	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels
Grille nationale (10km x 10km)	Carroyage 10km x 10km projeté en Lambert 93	MNHN	Métropole	2018	s/o		Muséum national d'Histoire naturelle	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels
Grille euro-péenne (10km x 10km)	Carroyage 10km x 10km projeté en Lambert 93, grille de rapportage de la Commission européenne	MNHN	Métropole	2011	s/o		Muséum national d'Histoire naturelle	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels
Régions biogéographiques	Limites officielles des régions biogéographiques utilisées dans la Directive Habitats (92/43/EEC)	MNHN	Métropole	2011	s/o	± 1/10.000.000	Muséum national d'Histoire naturelle	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels
Zonage marin	Découpages administratifs maritimes (DCE)	MNHN	Métropole	2020	s/o		Muséum national d'Histoire naturelle	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref/referentiels
Délimitations maritimes	Ensemble des éléments servant à la définition des espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction de la France dans le monde.	SHOM	Monde	2020	Actualisation annuelle		"Licence ouverte V2.0 d'Etalab : conformément à cette licence le « Réutilisateur » est libre de réutiliser l'« Information » sous réserve de mentionner la paternité de l'« Information » : la source et la date de dernière mise à jour de l'« Information » réutilisée. Ministère de MINISTERE_A_PRECISER - Données originales téléchargées sur http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/LIEN_A_PRECISER/ , mise à jour du DATE_A_PRECISER"	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/delimitations-maritimes/

Les chiffres en région

Le résultat du calcul de l'indicateur à l'échelle régionale.



TYPES DE PRESSION

Type de pression évaluée :

- > **H** (destruction ou dégradation des Habitats)
- > **I** (introduction et dissémination d'espèces Invasives ou Espèces Exotiques Envahissantes)
- > **P** (Pollutions des milieux naturels), **P** (accroissement et répartition de la Population)
- > **O** (Surconsommation des ressources naturelles / « overconsumption » ou « over-harvesting » en anglais)
- > **C** (paramètres du changement Climatique).

THÉMATIQUES

Une ou deux thématiques associées à l'indicateur.

MILIEUX CONCERNÉS

Indique si l'indicateur est généraliste ou lié à un milieu particulier.

OBJECTIFS

Questions auxquelles l'indicateur peut répondre.

✉ Contact :

TITRE

Présentation

Présentation succincte de l'indicateur et de la thématique associée

Formule simplifiée du calcul

Formule générique permettant de calculer l'indicateur

EXEMPLES D'ILLUSTRATION DE L'INDICATEUR

Carte, graphique, schéma, etc

Liste des thématiques

- Action régionale et climatique
- Continuités écologiques et fragmentation
- Culture & éducation
- Économie et services écosystémiques
- Gestion des espaces naturels
- Maîtrise des pressions liées aux activités humaines
- Recherche & connaissance
- Santé & solidarité
- Urbanisme

Liste des milieux

- Tous milieux
- Agriculture et milieux associés
- Eaux douces
- Forêts
- Milieu urbain
- Milieux humides
- Milieux marin et littoraux
- Sol
- Sans objet

Adresse mail du contact référent pour des informations complémentaires sur l'indicateur



JEUX DE DONNÉES	Nom	Nom de la donnée
	Description	Description rapide de la donnée
	Format	Format dans lequel est livrée la donnée
	Fréquence d'actualisation	Rythme des mises à jour de la donnée
	Millésimes disponibles	Dates des différents millésimes existants
	Emprise	Étendue spatiale de la donnée
	Échelle d'utilisation	Échelle minimale d'utilisation
	Dépositaire	Entité responsable actuellement de la donnée
	Méthode d'acquisition	
	Niveau d'accessibilité des données	"Publique : la donnée est accessible gratuitement en ligne Restreinte : la donnée n'est pas accessible facilement, elle n'est pas disponible en ligne et doit faire l'objet d'une démarche spécifique (demande auprès du fournisseur, achat, signature d'une charte, etc.)"
	Sensibilité de la donnée brut	La donnée brute doit-elle rester confidentielle ? (espèce à enjeux, secret statistique, etc.)
Source(s)	Nom de la source à citer	

CALCUL	Compétences / Connaissances	Compétences nécessaires au traitement de la données (SIG, SGBD, Statistique, etc.)
	Échelles d'application	Commune / Département / Région / EPCI / Autre
	Périodicité / Fréquence	Mise à jour optimale de l'indicateur
	Coûts et Moyens nécessaires	
	Méthode de calcul	Description de la méthode de calcul, étape par étape
	Méthode validée scientifiquement	
Difficulté de production	"Sur une échelle de 1 à 3, le degré de difficulté de production de l'indicateur : 1 représentant une production facile et 3 très difficile. Cette notion de « difficulté » regroupe différents aspects tel que : les coûts associés (acquisition de la donnée, temps de traitement, d'analyse...) l'accès et/ou la récupération des données, le temps nécessaire à la mise en place et au calcul de l'indicateur, l'interprétation et la diffusion des résultats..."	

ANNEXES	Commentaires	Remarques concernant des précisions et/ou des informations absentes des précédents champs (difficultés rencontrées, atouts, interprétation)
	Bibliographie	